

Bonjour,

Suite à mon vote contre la prolongation de l'état d'urgence le 19 novembre dernier, vous aviez pris le temps de m'interpeller par mail, soit pour me soutenir, soit pour exprimer votre désaccord. Je vous en remercie sincèrement. En effet, il est à mes yeux essentiel que les citoyens s'emparent du débat sur un sujet aussi important pour l'avenir de notre Nation.

Aujourd'hui, alors que les débats débutent dans l'hémicycle à l'Assemblée nationale, je vous invite à participer à ce débat via la plate-forme [Parlement & Citoyens](#) sur laquelle j'ai mis en place une consultation des citoyens avec ma collègue la sénatrice Esther Benbassa.

Pour ma part, je suis convaincue que ce projet de loi visant à inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité dans la Constitution est une grave erreur. Je ne suis pas la seule, comme en témoignent les positions claires prises sur le sujet par [l'ONU](#), [la ligue des droits de l'homme](#), [Amnesty International](#), le [syndicat de la magistrature](#), le [conseil national du barreau](#), le [défenseur des droits](#), et par tant d'autres. De simples sondages d'opinion ne peuvent à eux seuls justifier la modification du texte fondateur de notre République. Il est donc primordial, sur un sujet aussi important, de donner la parole aux citoyens.

J'invite donc toutes les personnes soucieuses de la protection de l'état de droit et des valeurs de notre République à s'exprimer dans le cadre d'un débat ouvert et respectueux.

Pour participer, c'est simple. Il suffit de se connecter au site [parlement-et-citoyens.fr](#) et de créer un compte. Chaque participant peut alors apporter sa contribution de différentes manières : voter pour ou contre les articles et amendements déposés sur la plate-forme, en proposer de nouveaux qui seront à leur tour soumis au vote, argumenter ou débattre.

Ma position concernant ce texte est simple : je demande la suppression des deux articles et l'ajout d'un article interdisant la modification de la Constitution durant l'état d'urgence et l'état de siège. D'ailleurs, l'article 89 de notre Constitution prévoit déjà qu'elle ne puisse pas être modifiée lorsque notre territoire est menacé. Ces amendements sont bien entendu soumis au vote et avis dans le cadre de la consultation.

L'enjeu est très important. Il faut que le peuple français s'empare de ce débat et que chaque voix citoyenne puisse s'exprimer afin de faire vivre notre démocratie.

Si cette initiative vous paraît pertinente, je vous invite à relayer largement cette consultation.

Cordialement,

Isabelle Attard
Députée du Calvados

Boîte mail officielle de la députée Isabelle Attard

iattard@assemblee-nationale.fr

<http://isabelleattard.fr>

Lettre d'information <http://isabelleattard.fr/blog/la-lettre-dinformation/>